




**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 5 septembre 2023, le règlement #2023-005 modifiant le règlement #288 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 11^e jour de septembre deux mille vingt-trois.


Alexandra Dupont
Directrice générale